

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
Du 27 juin 2024

**Délibération n°2024-091 - Administration générale - Statuts de la Société  
d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau – Modification**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prennent pas part au vote	14
Votants	43
Abstentions	9
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18
Pour	31
Contre	3

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 juin, s'est réuni, à la salle des fêtes de la commune de Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Laurent ROUSSEL, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD (jusqu'à la délibération N°2024-126), Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY (à partir de la délibération N°2024-088 et jusqu'à la délibération N°2024-127), Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024-091), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON (jusqu'à la délibération N°2024-118), Jean-Philippe POMMERET, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-122), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
M. Jean-Claude DELAUNE à M. Thibault FLINÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL  
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
M. Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN  
M. Anthony VAUTIER à M. Christophe BAGUET  
Mme Sonia RISCO à Mme Véronique FÉMÉNIA  
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Isabelle BOLGERT  
Mme Estelle BERTÉE à M. Michaël GOUÉ  
Mme Isabelle MARIE à M. Michel CALMY  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
M. Patrick POCHON à M. Alain RICHARD (pour les votes des délibérations N°2024-119 à N°2024-128)  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Daniel RAYMOND  
M. Thomas IANZ  
M. Christian BOURNERY (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et délibérations N°2024-087 et N°2024-128)  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2024-090)  
Mme Cécile PORTE (Pour le vote de la délibération N°2024-090)  
M. Julien GONDARD (pour les votes du procès-verbal du 28 mars 2024 et des délibérations N°2024-087 à N°2024-090)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N°2024-107)  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote de la délibération N°2024-113)  
M. Gérard TAPONAT (pour les votes de la délibération N°2024-123 à N°2024-128)  
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024-125)  
Mme Judith REYNAUD (pour les votes des délibérations N°2024-127 et N°2024-128)

Ne prennent pas part au vote (présents ou représentés) :

Mmes Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Sonia RISCO (pouvoir), Marie-Charlotte NOUHAUD et MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARRIAU, David DINTILHAC, Pascal GOUHOURY, Vitor VALENTE (pouvoir), Frédéric VALLETOUX (pouvoir).

Les élus suivants sortent de la salle : Mmes Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Marie-Charlotte NOUHAUD et MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARRIAU, Pascal GOUHOURY.

Secrétaire de Séance : M. Michel CHARRIAU

**Références juridiques :**

- **Le code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L.1521-1 et suivants, L.1524-5,**
- **Le code de commerce, notamment ses articles L.225-1 et suivants**
- **Statuts de la SEM**
- **Délibérations n°2020-173 du 10 septembre 2020 relative à la désignation des membres à la SEM et n°2021-131 du 16 décembre 2021 relative à la désignation d'un représentant au conseil d'administration de la SEM**

**Rapporteur : M. Michel CALMY**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 18 juin 2024.

La Société d'Economie Mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau a été créée le 8 mars 1962 sous le régime des sociétés anonymes d'économie mixte, tel que fixé par les articles L.1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Depuis cette date, l'activité de la SEM du Pays de Fontainebleau s'est fortement développé, notamment, au titre de ses interventions en initiative propre et par la création de sociétés filiales.

Il est apparu nécessaire de procéder à un toilettage des statuts de la SEM à l'horizon du recentrage de son activité. Pour cette raison, une commission a été créée afin d'étudier les articles à ajuster.

Le groupe de travail constitué pour étudier la révision des statuts a abouti à une série de modifications pour mettre en conformité les statuts de la SEM du Pays de Fontainebleau avec sa situation. Cette commission de révision s'est réunie quatre fois, en date du 12 octobre 2022, 08 novembre 2022, 13 décembre 2022 et 10 janvier 2023, pour définir ces propositions d'ajustements.

Suite à ces réunions, il vous est présenté la liste des modifications proposées :

<b>Modifications des statuts proposées par Article</b>	<b>Objet</b>
<b>Préambule</b>	Liste des actionnaires
<b>Article 1</b>	Forme (permettant à la SEM d'intervenir en dehors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau)
<b>Article 2</b>	Objet (suppression de la clause relative aux financements spécifiques prévus par le Code de la construction et de l'habitation)
<b>Article 5</b>	Durée (précision sur la durée restante de la SEM)
<b>Article 15</b>	Organisation et délibérations du CA (précision sur la limite d'âge du Président)
<b>Article 17</b>	Règles applicables aux représentants des collectivités (précision sur le rapport d'activités annuel de la société)
<b>Article 25</b>	Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales (modification de numérotation d'article)
<b>Article 27</b>	Accès aux Assemblées Générales (remplacement du Comité d'Entreprise par Comité social d'Etablissement)

En application de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires, portant, notamment, sur l'objet social des sociétés d'économie mixte ne peuvent être approuvées par les représentants des collectivités ou groupements de collectivités actionnaires, au sein des instances de la société, que, si ces collectivités ou groupements de collectivités ont préalablement délibéré sur ce sujet.

Il appartient aux conseils municipaux et au conseil communautaire des collectivités et groupements de collectivités actionnaires de la SEM du Pays de Fontainebleau d'autoriser leurs représentants à approuver la modification envisagée des statuts de la SEM.

Pour mémoire, par délibération N°2020-173 du 10 septembre 2020 et par délibération N°2021-131 du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a désigné ses représentants auprès de la SEM du Pays de Fontainebleau :

- M. Pascal GOUHOURY
- M. Frédéric VALLETOUX
- M. Michel CALMY

- M. Christophe BAGUET
- Mme Véronique FEMENIA
- M. David DINTILHAC

Ainsi, il est demandé à l'assemblée de :

- Autoriser ses représentants siégeant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau à approuver les modifications envisagées des statuts de la SEM, telles que présentées ci-dessus, ainsi que dans les annexes jointes,
- Autoriser M. le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Décision :

L'assemblée décide à la majorité (9 abstentions : M. Alain THIERY (pouvoir Anne GHYSSENS), Mme Marie HOLVOET (pouvoir de M. Pascal GROS), M. Cédric THOMA (Pouvoir Audrey TAMBORINI), M. Olivier MAGRO, M. Nicolas PIERRET, Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN, M. Gérard TAPONAT et 3 contre : Mme Anne- Sophie GUERIN, M. Yann MOREAU et M. Patrick GAUTHIER) de :

- Autoriser ses représentants siégeant au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la Société d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau à approuver les modifications envisagées des statuts de la SEM, telles que présentées ci-dessus, ainsi que dans les annexes jointes,
- Autoriser M. le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Michel CHARIAU



Pascal GOUHOURY

03 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le 03 JUIL. 2024  
Date de mise en ligne le 03 JUIL. 2024  
Notification le 03 JUIL. 2024  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)